

	PROGRAMME SENSIBILISATION AUX GESTES D'URGENCE TOUT PUBLIC*	ASG - FOR- PRO -13 - A
		Date : 01/01/2024
		Page 1 sur 2

PUBLIC VISÉ :

Tout collaborateur(rice) susceptible d'intervenir lors d'une situation d'urgence secours à une personne dans l'établissement. Groupe 10 personnes maximum

PRÉ-REQUIS :

Aucun prérequis

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

SENSIBILISATION AUX GESTES D'URGENCE

Sur son lieu de travail, après avoir suivi la sensibilisation aux « **gestes d'urgence** », le collaborateur (rice) sera capable :

D'assurer la protection immédiate, adaptée et permanente, de lui-même, de la victime et des autres personnes, des dangers environnants, notamment du suraccident en utilisant, si nécessaire, les moyens à disposition ;

D'assurer la transmission de l'alerte aux secours d'urgence adaptés (15, 18, 112 ou 114)

Savoir réagir face à une personne prise de malaise

De reconnaître une victime qui ne répond pas et ne réagit pas, d'apprécier la respiration et de réaliser les gestes de secours qui s'imposent pour assurer sa survie ; (RCP + DEA)

La sensibilisation aux gestes d'urgence précède la formation aux premiers secours civique N°1 (PSC1).

DURÉE :

Elle est d'une durée totale de 2h00 de face-à-face pédagogique

MÉTHODE :

Échanges, exposés, débats et retour d'expérience avec diffusion de vidéo pédagogique ;

Exercices pratiques avec extincteur laser et utilisation d'un générateur de fumée pour les mises en situation.

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SENSIBILISATION AUX GESTES D'URGENCE + TEMPS 3h

Accueil et présentation : 5'

Protection : 10'

Alerte : 15'

Savoir réagir efficacement face à une personne qui s'étouffe 30'

Savoir réagir face à une victime qui présente un malaise ; 25'

La victime qui a perdu connaissance et respire ; 30'

La victime qui a perdu connaissance et ne respire pas ; 60'

Bilan de fin de formation : 5'

	PROGRAMME SENSIBILISATION AUX GESTES D'URGENCE TOUT PUBLIC*	ASG - FOR- PRO -13 - A
		Date : 01/01/2024
		Page 2 sur 2

RECOMMANDATION AUX GESTES D'URGENCE

Inviter les participants à suivre une formation complète, tel que le sauveteur secouriste du travail (SST) ou bien le premier secours civique (PSC1)

OBLIGATION ET ATTESTATION

L'article R4227-38 et R4227-39 et article R4224-16 du code du travail

La sensibilisation aux gestes d'urgence donne lieu à attestation de fin de formation

MATERIELS PEDAGOGIQUES UTILISES POUR LA FORMATION

- Local pouvant accueillir de 4 à 10 personnes (mis à disposition par le client)
- Tables & chaises (mis à disposition par le client)
- Matériels pédagogiques (organisme de formation)
- Vidéoprojecteur outils informatiques (organisme de formation)

Titre et qualité du formateur : Formateur SST

*La notion tout public englobe les personnes en situation de handicap

Accueil des personnes en situation de handicap

Si une ou plusieurs personnes présentent un handicap, le lieu de formation et le matériel seront adaptés.

De plus, tous nos formateurs/intervenants y sont sensibilisés